

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XLVI

LÉVIS, SEPTEMBRE 1940

No 9

LES DU PONT DE L'ACADIE

(*Suite et fin*)

VII—*Louis Du Pont du Chambon*

Louis Du Pont du Chambon, le sixième fils de Hugues Du Pont du Vivier et de Marie Herauld, fut baptisé à Sérignac le 1er janvier 1686. Entré au service en Acadie, le 4 mai 1702 en qualité d'enseigne dans la compagnie de son frère Du Pont du Vivier, il fut fait lieutenant le 1er mai 1704. Passé à l'Île Royale en janvier 1714 il fut promu capitaine le 2 juillet 1720. Commandant à Port-Dauphin le 26 mars 1723, major de l'Île Royale le 1er juin 1733, lieutenant de roi à l'Île Saint Jean le 1er avril 1737, il devint enfin lieutenant de roi à Louisbourg le 1er avril 1744. Il avait été décoré de la Croix de Saint Louis le 30 juin 1730.

Passé en France après le premier siège de Louisbourg, il perdit sa femme le 21 mars 1746, et obtint sa retraite avec 1200 livres de pension. C'est ce que nous apprend Charles-Joseph d'Ailleboust dans une lettre écrite de Rochefort le 20 mai 1746 : « Du Chambon a eu sa retraite avec appointements en plein et 200 livres ; Mme Du Chambon est morte depuis peu de jours. »

Retiré au logis noble du May, paroisse de Curac, en Saintonge, Du Pont du Chambon y mourut le 22 août 1775. On l'a dit âgé de 97 ans à sa mort, mais il n'avait en réalité que 89 ans.

Le 11 avril 1709 il avait épousé à Saint-Jean-Baptiste de Port Royal Jeanne Mius de Pobomcou, fille de Jacques Mius d'Entremont, sieur de Pobomcou et d'Anne de Saint Etienne

de la Tour, soeur de Marie qui en 1705 était devenue l'épouse de son frère Du Pont du Vivier. De ce mariage sont issus les enfants suivants :

A) Jeanne Du Pont du Chambon, née à Port Royal le 26 janvier 1710. D'après Ogilvy elle avait épousé N. . . Hertel de Cournoyer, ancien lieutenant d'infanterie. Il ne peut être ici question que de Jacques Lambert Hertel de Cournoyer, fils de Jacques Hertel de Cournoyer et de Marie Thérèse Godefroy de Linctot, né aux Trois-Rivières en 1703. Jacques Lambert Hertel de Cournoyer, nommé capitaine des postes à Louisbourg le 8 juin 1744, prit sa retraite le 1er avril 1754 avec le grade et les appointements de capitaine réformé.

B) François Du Pont du Chambon, dit du Chambon l'aîné, né à Saint Pierre de Sérignac le 22 mars 1712. Entré jeune au service, il fut fait enseigne en second le 8 mai 1730, enseigne en pied le 1er avril 1737, lieutenant le 1er avril 1744 et enfin capitaine le 1er mars 1749. Nommé en 1737 commandant à Port Dauphin, après la démission de son père, il le resta jusqu'en 1740. D'après Ogilvy il aurait été conduit en Irlande en 1758 après avoir été fait prisonnier par les Anglais devant Louisbourg, mais aurait été racheté l'année suivante. Embarqué en 1760 sur un vaisseau en destination de Québec, il aurait été pris de nouveau et emmené en Angleterre. Le dernier renseignement, du moins, concorde avec l'État des familles des officiers de l'Île Royale à Rochefort en 1763 où il est dit que Du Chambon « a été pris en 1760, a perdu tout ce qu'il avait, est un peu dérangé et hors d'état de payer ses dettes. » Ses dettes d'après lui-même s'élevaient à 800 livres, tandis que ses appointements étaient de 90 livres par mois.

Le 21 août 1761, le président de Conseil de Marine n'en écrit pas moins au duc de Choiseul qu'« il ne peut refuser à M. du Chambon, ci-devant capitaine des troupes du Canada le témoignage désiré. Il n'a que du bon à dire de cet officier qui sert depuis 40 ans, et serait aise de procurer à un de ses fils une place à l'école militaire. » C'est, ajoute-t-il, « un bon gentilhomme de Saintonge hors d'état de pourvoir convenablement à ses enfants ».

Du Chambon aîné prit sa retraite le 1er mai 1764 avec une pension de 600 livres sur le fonds des colonies. Il avait été fait chevalier de Saint Louis le 1er avril 1755, d'après les ordres du roi à M. de Drucour. Il mourut en 1765 des

suites de ses blessures au lieu de Boisvert, paroisse de Sainte Marie en Saintonge. Le 2 octobre 1750 il avait épousé à Louisbourg, après dispense de parenté au 2^e degré, Dame Marie Josephte d'Entremont, veuve de Jean Baptiste de Couagne, vivant capitaine réformé et ingénieur à Louisbourg. Mme du Chambon aîné mourut à Louisbourg le 9 mai 1756, laissant les deux enfants suivants :

1) Jean François Du Pont du Chambon, né à Louisbourg le 17 avril 1753. Entré à l'école militaire après avoir fait ses preuves en 1764, il fut nommé chevalier novice de l'ordre de Saint Lazare, au sortir de l'Ecole le 24 décembre 1769. Après avoir été successivement lieutenant en second au régiment de Cambrésis, sous-lieutenant au régiment de Flandres-Infanterie en garnison à Saint Domingue, lieutenant au même corps, premier lieutenant en la compagnie colonelle au régiment de Cambrésis, dédoublement de celui de Flandres, il passa en Amérique, avec son bataillon, y fit toute la guerre et fut blessé à Savannah. Promu capitaine en second en 1780, il repassa en France à la paix de 1783 et tint garnison à Bayonne. Chevalier de Saint Louis le 10 août 1788, après 32 ans de service, dont 9 campagnes de guerre, il sollicita sa retraite en 1791 mais n'obtint qu'un congé temporaire et dut à son absence de n'être pas massacré avec ses camarades à Versailles en septembre 1792 lorsque les soldats de Cambrésis se révoltèrent contre leurs officiers. Il mourut en 1824, après avoir été deux fois marié : 1^o à Dlle Marie Virginie Boussac de Salles, et 2^o, le 14 août 1819, à Dlle Andrée-Marie-Louise-Félicité Couderc. De ce deuxième mariage il eut Noble Jean-François Du Pont, 2^{ème} du nom, né au château des Vigiers, près de Monestier, dans le Périgord, le 19 juillet 1820. Chef du nom et armes de sa maison, il épousa, le 17 août 1846, Suzanne-Radegonde-Coralie Chicou-Lamy, fille mineure de Jean Chicou-Lamy et de Marie-Louise Ferret d'Arsat, dont trois enfants : Marie-Louise-Andrée, née le 18 août 1847, Louis-Emmanuel-Abraham, né le 18 août 1848 et Jean-Louis-Raphaël, né le 15 novembre 1852. Ce dernier Jean-Louis-Raphaël, comte, puis marquis du Chambon, fut capitaine au 7^e Chasseurs à Vendôme, puis chef d'escadron, officier de la légion d'honneur et croix de guerre ; il habitait le Bernon (par Saint Severin, près Montmoreau, Charente) et était aussi châtelain de Brame-Chaumeil, à Grézillac, Gironde. Il épousa le 3 août 1893, au château de Beynac près Sarlat, Béatrix de Beaumont de

Repaire, fille de Christophe-Victorin-Amable, comte de Beaumont de Repaire, marquis de Beynac et de Marie-Irène Coignet de la Roque, et en eut un fils : Jean François, mort au champ d'honneur durant la grande guerre.

2) Jeanne-Françoise, née le 7 mars 1751. Dans l'état des familles acadiennes pensionnaires, en 1791, elle apparaît comme résidant à Compiègne à cette date et touchant une pension de 400 livres.

C) Louis Du Pont du Chambon, sieur de Vergor, baptisé à Sérignac (en Saintonge), le 20 septembre 1713. Officier dans les troupes de l'Île Royale, il y fut fait successivement enseigne en second le 1er avril 1737, enseigne en pied le 1er mai 1743, et capitaine le 15 avril 1750. Bigot qui s'était lié d'amitié avec lui pendant qu'il était commissaire général de la marine à l'Île Royale passe pour lui avoir écrit le fameux billet si souvent cité : « Profitez de votre place, taillez et rognez selon votre pouvoir » Devenu intendant au Canada, le trop fameux concussionnaire fit tous ses efforts pour attirer auprès de lui son ancien ami de l'Île Royale. Voici ce qu'il écrivait de Québec, le 18 octobre 1750, au ministre de la marine : « Je suis bien sensible à la grâce que vous avez faite à M. Du Chambon Vergor de lui procurer une compagnie à l'Île Royale, mais vous me faites l'honneur de me marquer qu'il ne peut avoir son changement pour le Canada qu'autant qu'il s'y présenterait un capitaine qui voudrait passer à Louisbourg. Comme je vois cependant, Monseigneur, que votre intention serait de mélanger les officiers des troupes de Français et de Canadiens, — du moins M. de la Galissonnière m'a dit à son départ qu'il vous le proposerait, — vous pourriez accorder à M. Vergor une compagnie ici, de celles qui vaquent. Je ne le verrai jamais servir dans cette colonie que par cette voie, car il ne se présentera point d'officier du Canada pour passer à Louisbourg dans le même grade. Ce serait pour moi une satisfaction bien grande ayant vécu avec lui depuis que je sers dans les colonies, et je vous supplie, Monseigneur, de vouloir bien me l'accorder. Cet officier est à la mer sans quoi il aurait l'honneur de vous demander cette grâce. »

Vergor était à ce moment passé en France pour rendre compte de sa conduite lors de la prise du brigantin le Saint-François, qu'il commandait. A son retour l'attendait l'ordre de passe qui le transférait dans les troupes du Canada en

qualité de capitaine et qui était daté du 1er avril 1751. Peu après, le 15 mai 1752, il était fait Chevalier de Saint Louis et était reçu le 1er novembre de la même année par le gouverneur Duquesne. Le 16 juin 1755 il rendit au général anglais Monckton le fort de Beauséjour dont il avait le commandement. Sa conduite parut suspecte en cette occasion et, en 1757, il dut comparaître devant une cour martiale sous l'accusation d'avoir capitulé sans tenter de se défendre. Acquitté par ses juges du moment, il ne paraît pas l'avoir été par le jugement de l'histoire. Il fut encore plus malheureux ou plus maladroit, en septembre 1759, lorsque, posté à l'Anse au Foulon avec 100 hommes, il se laissa surprendre pendant son sommeil et permit à Wolfe de déboucher sur les Plaines d'Abraham avec ses troupes. Aussi ne sommes-nous pas surpris lorsque nous rencontrons accolée à son nom sur une liste d'officiers datant d'environ 1761 l'apostille suivante : « Médiocre à tous égards. Riche. »

Voici d'ailleurs ce qu'en disait déjà en mai 1749 Mme Roberth, dans une lettre écrite de Rochefort à son gendre Michel de Villebois : « Il part des bâtiments sous le nom d'un du Chambon qu'on appelle Vergor, qui est le maître de cérémonies chez M. Bigot. C'est bien le plus épais gars que j'aie de ma vie vu, mais il entend la manivelle. » (1)

Rentré en France après la capitulation, du Chambon du Vergor se retira d'abord à la Flèche, mais d'Hozier nous apprend qu'en 1775 il habitait le fief de la Croix, paroisse de Saint Clerc de Cosnac, en Saintonge.

Le 8 juillet 1752 il avait épousé à Notre Dame de Foye, Québec, Marie Josephte, fille de Joseph Riverin négociant et de feu Marie Josephte Perthuis, qui mourut à la Flèche en avril 1770 d'après une lettre de M. Landrière des Bordes à M. de Léry (2). Il en eut les enfants qui suivent :

- a) Antoine-Bernardin, baptisé à Québec, le 21 mai 1753.
 - b) Antoine-Marie, baptisé à Québec, le 16 septembre 1754 et inhumé à Charlesbourg le 29 janvier 1755.
 - c) Louis-Ignace, baptisé à Québec, le 22 juillet 1756 et inhumé au même endroit le 16 novembre suivant.
 - d) François, baptisé à Québec, le 15 juillet 1757.
 - e) Joseph, né et baptisé à Québec le 6 novembre 1758.
- Passé en France avec sa famille peu après la cession, il fit en 1722 ses preuves pour être admis à l'École Royale mili-

(1) Rapp. Archives de Québec, 1934-35, p. 68.

(2) DANIEL, *Famille de Léry*, p. 88.

taire, servit dans le régiment de Beauvoisis, dut émigrer à la Révolution et finalement revint à Québec, le lieu de sa naissance. Voici comment, dans une déclaration signée à Montréal, le 2 octobre 1794, il nous renseigne lui-même sur sa venue en Canada et sur les malheurs qui l'ont précédé.

« Déclaration du Sieur Joseph Du Pont du Chambon de Vergor prise par devant nous St Georges Dupré et Thomas McCord, écuyers, Juges à paix de Sa Majesté pour le district de Montréal :

« Qui déclare que son nom est Joseph Du Pont du Chambon de Vergor, qu'il est natif du Canada, étant né à Québec en 1758, qu'il a passé en France en 1764 ou 1765, qu'il a été élève à l'École Militaire de Paris, qu'il a servi dans le régiment de Beauvoisis, qu'il a été obligé de laisser le service par ses infirmités, que, par son attachement au Roy, il a été obligé de sacrifier tous ses biens et de se réfugier en Espagne, qu'il a résidé à Bilbao et à San Domingo de la Calsada les six mois avant son arrivée à Liverpool, qu'il est de rang ou occupation de gentilhomme et a passé de Liverpool à Boston pour se rendre ici, qu'il s'est rendu à Saint Jean vers le 15 ou 16 d'Août dernier d'où il a été envoyé par ordre de Son Excellence Mylord Dorchester, n'ayant pas un passeport de M. Hammond, le ministre de la Grande-Bretagne aux Etats-Unis, qu'il a retourné et s'est rendu à New-York où, ayant montré ses passeports et papiers, il a obtenu le passeport dont il est porteur de M. Hammond, qu'il est arrivé à Saint Jean dernièrement lundi le 29 du mois dernier, et vient pour joindre sa famille dans ce pays et y résider. »

(Signé) Joseph DU PONT de VERGOR.

Le 21 octobre 1794 il faisait une autre déclaration à peu près semblable devant le juge Antoine Panet à Québec. Il était encore en Canada en 1802 car, le 16 octobre de cette année, nous le voyons signer devant le notaire Michel Berthelot, à Québec, une obligation par laquelle il reconnaît devoir au notaire Joseph Riverin la somme de cent livres « pour soins, nourriture et passage, depuis 8 ans qu'il est dans cette province ». D'après l'acte le sieur de Vergor résidait à ce moment dans la paroisse de Saint Vallier.

f) N. . . Il faut probablement placer ici un autre fils que ne mentionne pas Tanguay et qui serait né en 1760. En effet, d'après la *Gazette de Québec* du 27 septembre 1764,

Mme Du Pont de Vergor se serait embarquée pour la France le jeudi précédent, mais, dès le lendemain un des deux fils qu'elle emmenait avec elle, un enfant âgé d'environ 4 ans, serait mort à bord. (1)

g) Marie-Louise, baptisée à Québec le 9 décembre 1761 et inhumée le 18 du même mois.

b) Henriette, baptisée à Québec le 15 mai 1763. Dans une note Tanguay dit d'elle « pensionnaire à Paris », mais il ne donne aucune date.

D) François Du Pont du Chambon Chevalier du Vivier. Nous ne le connaissons que par Ogilvy, l'auteur du Nobiliaire de Guyenne qui, dans sa généalogie des Du Pont, après l'avoir donné comme fils de Louis Du Pont du Chambon et de Jeanne Mius d'Entremont, le dit capitaine et chevalier de Saint Louis, et le fait mourir à Compiègne, le 4 août 1766, âgé de 52 ans. Ogilvy ajoute qu'il fut inhumé le lendemain en présence de Messire Louis-Pie Séroux de Mailly, son beau-frère, ce qui semble impliquer qu'il avait lui-même épousé une Dlle Séroux de Mailly. Si le généalogiste de la Guyenne ne s'est pas trompé, François II Du Pont du Chambon, chevalier du Vivier, serait le seul de sa famille qui n'aurait pas servi en Acadie ou à l'Île Royale. A aucune époque en effet nous ne l'avons rencontré parmi les officiers de l'une ou l'autre région.

E) Anne Du Pont du Chambon de Mezillac. Elle épousa le 13 janvier 1739 à Port Lajoie, Louis de Coux, fils de Paul de Coux et de Dame Anne de Griniac natif de Duhaute, paroisse de Ségur, évêché de Limoges. M. de Coux qui était alors lieutenant devint ensuite capitaine. Anne du Chambon a dû mourir avant 1751, car, le 24 novembre de cette même année, on voit que M. de Coux se marie à Louisbourg avec Marguerite Henriette de l'Espérance, baronne du Saint Empire, native de Louisbourg, fille du sieur Charles Eberhard de l'Espérance et de Marguerite Dangeac. M. de Coux prit sa retraite en 1764 et mourut deux ans plus tard. Du mariage de Coux-du Chambon sont issus les enfants suivants :

1. Un fils qui était âgé de 24 ans en 1763 et avait été enseigne en pied à l'Île Royale. Il devint capitaine dans les troupes nationales de la Guyenne.

2 Jeanne, née le 10 mai 1741 et qui, en 1791, résidait à Exideuil, touchait une pension annuelle de 200 livres.

(1) J.-E. Roy, *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, II, 384.

3. Marguerite-Henriette, née vers 1743 et qui, en 1775, résidait avec sa soeur au lieu de Mai, paroisse de Curac, à Saintes.

F) François III Du Pont du Chambon de Mézillac, auteur de la branche cadette de Mezillac, né à Louisbourg le 8 octobre 1720. Officier dans les troupes de l'Ile Royale, il fut fait enseigne en second le 1er mai 1743, enseigne en pied le 1er janvier 1747, lieutenant le 15 avril 1752 et capitaine le 15 février 1756. Passé en France après la chute de Louisbourg, il fut désigné pour servir à Saint Domingue avec le régiment de Foix, en juillet 1762, mais, en se rendant à son poste, il fut blessé dangereusement au cours d'un engagement du vaisseau qui le portait avec une frégate anglaise. Mazas, qui semble s'appuyer sur des états de service officiels, dit qu'il servait dans la Légion de l'Ile de France en 1766, et à Saint Domingue en 1767 en qualité de capitaine dans la légion de Saint Victor. Après avoir pris sa retraite le 5 juillet 1769 il se retira à Rochefort et fut fait chevalier de Saint Louis le 1er juillet 1770. (1) Il vivait encore en 1789.

Le 18 décembre 1760, il avait épousé à Saint Louis de Rochefort, Marie Geneviève Hertel de Beaulac, native de Chambly en Canada, veuve d'un capitaine de l'Ile Royale, Michel Dangeac de Merville, fille de Claude Hertel de Beaulac et de sa première femme, Geneviève Mirambeau. Il en eut les enfants suivants :

1. François I Du Pont du Chambon de Mezillac qui mourut à Port Louis.

2. Henriette, née le 15 mai 1763, élève de la maison de Saint Cyr. En 1791 elle résidait à Paris et touchait une pension de 200 livres. Fleury-Vindry, dans son ouvrage sur les Demoiselles de Saint Cyr, nous dit qu'au sortir de l'Ecole en 1785 elle fut novice Visitandine rue du Bac.

3. Anne-Eléonore-Charlotte, née le 2 mai 1766. Elle épousa Toussaint Delamarre, commissaire de la marine à Rochefort, dont une fille unique, Honorine-Adélaïde-Félélicité qui épousa, le 10 octobre 1837, son cousin germain, Raphaël-François-Félix de Caulatico Du Pont du Chambon de Mézillac.

4. François II Du Pont du Chambon de Mézillac, baptisé à Saint Louis de Rochefort le 16 janvier 1768. Entré le 29 septembre 1783 à l'Ecole Militaire de Pontlevoy, il en sortit le 29 mars 1788 avec le grade de sous-lieutenant dans le régiment de Boulonnais. Il fut plus tard chevalier de

(1) MAZAS, *Hist. de l'Ordre de Saint Louis*, II, 193.

Saint Lazare et de Notre Dame de Mont Carmel. Emigré en Espagne lors de la Révolution, il épousa à Cadix Dona Isabel de Domingo y Baira, dont il eut Raphaël-François-Isabel-Félix de Caulatico Du Pont du Chambon de Mézillac, né le 18 mai 1804 à Cordoue et qui épousa le 10 octobre 1837 sa cousine germaine, Marguerite-Honorine-Adélaïde-Félicité Delamarre, dont il eut à son tour une fille Philomène, née à Saint Jean d'Angély le 25 novembre 1840.

5. Pierre-Louis-Alphonse-Benjamin Du Pont du Chambon de Mézillac, né le 30 septembre et baptisé le 1er octobre 1769, à St Martin de l'Ile de Ré. Reçu le 26 septembre 1787 à l'Ecole Militaire de Pontlevoy, il en sortit le 29 mars 1788 pour entrer dans le régiment de Boulonnais en qualité de lieutenant. Il fut tué à Quiberon en 1795. Sur le monument élevé aux victimes de Quiberon et dans la liste publiée par M. de la Gournerie, il n'est appelé que Pierre de Mezillac et est dit du régiment d'Hervilly.

6. Marguerite-Félicité-Honorine, née le 27 février 1772. Elle résidait à Saint Jean d'Angely en 1791 et touchait, comme ses trois soeurs, une pension de 200 livres. Elle mourut au même endroit en 1839.

7. Marie-Adélaïde-Sophie, née à Rochefort en 1774. En 1853 elle était veuve de Jean Thibault d'Allerit.

G) Marie-Josèphe Du Pont du Vivier du Chambon, baptisée à Port-Dauphin le 8 juin 1722. Reçue à l'Ecole de Saint Cyr le 2 mai 1733. C'est à tort que Fleury-Vindry dans ses « Demoiselles de Saint Cyr » la fait épouser Jacques-Alexis de Verteuil. Ce dernier épousa Marie-Josèphe Du Pont du Vivier de Gourville

H) Anne-Henriette Du Pont du Chambon qui épousa Charles-Ignace d'Averhoul de Martimont, capitaine de grenadiers au régiment de Flandre et chevalier de Saint Louis. Elle mourut avant le 24 octobre 1775, laissant une fille Marie-Henriette, née le 15 mai 1763, et qui, après avoir fait ses preuves pour Saint Cyr en 1774, d'après d'Hozier, épousa par contrat du 13 janvier 1777 René Duchaine, avocat au présidial de Saintes, et mourut vers 1784.

I) N. . . Du Pont du Chambon qui épousa par contrat du 31 décembre 1743 N. . . Brunet de la Soulière.

J) Jean-Baptiste-Angé Du Pont du Chambon, né à Port-Dauphin probablement entre 1723 et 1727. Officier dans les troupes de l'Ile Royale, il fut fait enseigne en second le 1er avril 1741, enseigne en pied le 1er janvier 1747, lieutenant

le 15 avril 1750, et capitaine le 1er avril 1754. Passé dans les troupes de Saint Domingue après la perte de l'Île Royale, il y mourut vers 1764.

Il avait épousé à Louisbourg, le 29 juin 1757, Marie-Anne, fille de Jean-Pierre Roma et de Marie-Madeleine Moreau, née à Louisbourg le 4 février 1736. En 1791 Marie Anne Roma, veuve, résidait à Fontenay-le-Comte, et, sur l'État des pensions où elle est portée pour 200 livres, elle est dite veuve d'un capitaine au régiment de Bourbonnais.

K) Mathieu Du Pont du Chambon du Maine, né à Port-Dauphin vers 1728. Officier dans les troupes de l'Île Royale, il fut fait enseigne en second le 1er mars 1749, enseigne en pied le 15 avril 1750, lieutenant le 1er avril 1755, et enfin capitaine le 1er avril 1760. Passé en France après la chute de Louisbourg, il fut en 1764 désigné pour servir dans les troupes nationales de la Guyane en qualité de capitaine. Il fut fait chevalier de Saint Louis en 1773. (1) Il avait épousé le 2 avril 1758 à Louisbourg Barbe-Blanche fille de feu Pierre-André Carrerot, conseiller au Conseil supérieur de Louisbourg, et de Marie-Josephte Chéron. Sa femme mourut à la Rochelle le 15 décembre 1759 en donnant naissance à un enfant mort lui-même quelques jours plus tard. Voici l'acte d'inhumation de cet enfant anonyme tiré des registres de la paroisse de Saint Barthélémy de la Rochelle. (2)

« Le 24 décembre 1759 a été inhumé dans le cimetière du clocher le corps d'un garçon anonyme baptisé à la maison par M. Lafaye, maître chirurgien, né le 15 du courant du mariage légitime entre messire Mathieu du Maine du Chambon, capitaine-aide-major des troupes des colonies françaises et défunte Barbe-Blanche Carrerot. Témoins André Carrerot, officier des colonies, et messire Philippe Dailleboust, écuyer, sieur de Cerry, capitaine de port en Québec, oncle et grand-oncle de l'enfant. »

G) Charles François Ferdinand Du Pont du Chambon, né à Louisbourg le 26 novembre 1734. Officier des troupes de l'Île Royale, il fut fait enseigne en second le 15 avril 1750, enseigne en pied le 1er avril 1754 et lieutenant le 1er mai 1757. Rentré en France après la chute de Louisbourg, il passa dans les troupes de Saint Domingue avec le régiment de Foix en 1763. Présent à l'assemblée provinciale de la noblesse de Saintonge en 1789, il est dit capitaine au régiment

(1) MAZAS, *Histoire de l'Ordre de Saint Louis*, II, 203.

(2) Archives de la Rochelle, Supplément E, 510.

de Foix-Infanterie et chevalier de Saint Louis. On le trouve chevalier dès 1778. Le 17 mai 1764 il avait épousé à Saint Jean de la Rochelle, avec dispense de consanguinité du 3e au 4e degré, Marguerite-Josephite, fille de Michel Rodrigue et de Marguerite Lartigue, née à Louisbourg. Madame Du Pont du Chambon fut assassinée à Vitry-sur-Seine, dans la nuit du 21 au 22 avril 1796, avec deux de ses soeurs et trois autres personnes, ainsi qu'on le verra plus loin. De ce mariage sont issus deux enfants :

1. Frédéric-Joseph Du Pont du Chambon. Ogilvy et Saint Allais dans leurs nobiliaires, le disent né, le 9 août 1766, à Chalais, mais ils l'ont confondu avec l'un de ses frères. M. Léonce Grasillier a établi, dans la « Nouvelle Revue » de septembre 1923, que Frédéric-Joseph-Louis est né à Angoulême le 23 mars 1765. Ce fils d'une de nos plus belles famille acadiennes fut un misérable personnage. On le trouve étroitement mêlé vers la fin du XVIIIe siècle à une histoire à la fois sensationnelle et sordide que M. Léonce Grasillier a contée au long dans la Nouvelle Revue, en huit articles parus du 1er juin au 15 septembre 1923 sous le titre : « La question Louis XVII et l'affaire Petit du Val » (1). Voici résumé aussi succinctement que possible le récit de M. Grasillier :

François-Gaspard-Philippe Petit du Petit-Val, né à la Rochelle en 1747, était receveur général des fermes au département de la Rochelle et possesseur d'une fortune considérable. Il avait épousé, le 26 janvier 1785, Anne-Suzanne-Marguerite Donat de Saint-Coux, fille de Jean-Anne-Gabriel Donat, Sieur de Saint-Coux, et de Marguerite Rodrigue. Sa belle-mère Marguerite Rodrigue appartenait à une famille acadienne bien connue et était elle-même née à Louisbourg. C'est pourquoi il est intéressant de noter la présence au mariage Petit du Val-Donat de Saint-Coux de deux autres Rodrigue qui étaient oncles de l'épouse, Pierre Rodrigue, président des Trésoriers de France au bureau des Finances de la Généralité de la Rochelle, et Paul Rodrigue, prêtre docteur en théologie, qui était alors vicaire à Notre-Dame de la Rochelle, mais qui fut bientôt pourvu d'un canonicat à la cathédrale, le même qui, lors de la Révolution, abandonna l'état ecclésiastique et épousa la chanoinesse Bonne de Musset, la propre tante d'Alfred de Musset. Sa femme étant morte en 1787 en laissant un fils, Marguerite-Alexandre-

(1) Ces articles ont été mis en volume plus tard.

Gaspard, âgé d'un an, M. du Petit-Val, devenu valétudinaire, alla résider à Paris où il avait déjà acquis l'hôtel du comte de Tessé. Vivaient avec lui, outre son fils, sa belle-mère, Madame Donat de Saint-Coux, et les deux soeurs cadettes de cette dernière, Marguerite Rodrigue, veuve du Chambon, et Victoire-Bibiane Rodrigue, fille.

A la Révolution, du Petit-Val acheta le château de Vitry-sur-Seine, bien national mis en vente, et s'y installa en juin 1794. Il fut alors dénoncé et arrêté en même temps que sa belle-mère, mais tous deux réussirent à prouver leur civisme et furent libérés en octobre suivant. Mais, dans la nuit du 21 au 22 août 1796, des assassins qui ne furent jamais découverts pénétraient avec effraction dans le château de Vitry-sur-Seine et, faisant d'un coup 6 victimes, massacraient M. du Petit-Val lui-même, sa belle-mère Mme Donat de Saint-Coux âgé de 55 ans, Mme veuve du Chambon née Rodrigue, âgée de 43 ans, Mlle Victoire-Bibiane Rodrigue, âgée de 40 ans, soeur des deux précédentes, et deux femmes de chambre. Seul avait été épargné le jeune Petit-Val âgé de 10 ans. Selon toutes les apparences l'enfant avait été sauvé à dessein, en vue d'une captation d'héritage. Il fut ramené à Paris par son oncle et tuteur légal, Pierre-Alexandre Petit, chevalier du Petit-Val, capitaine. En 1797 ce dernier fut dénoncé comme émigré et jeté en prison, mais grâce aux efforts d'un certain Pierre Seignette, Juge au tribunal de cassation, il finit par se faire libérer. Le chevalier du Petit-Val qui n'avait pas émigré, était la victime d'une conspiration ourdie par des parents maternels de son pupille. On voulait le supprimer et, lui mort, on aurait nommé un tuteur nouveau qui se serait chargé de faire disparaître bientôt, de mort apparemment naturelle, le jeune enfant qui avait longtemps été de santé débile.

Les auteurs de la conspiration étaient les Rodrigue et principalement le citoyen Frédéric-Joseph-Louis Du Pont du Chambon.

Ce dernier fils de Charles-François-Ferdinand Du Pont du Chambon et de Marguerite Rodrigue, l'une des victimes de Vitry-sur-Seine, était né le 23 mars 1765 à Angoulême où son père tenait garnison, mais il n'avait été qu'ondoyé à cette date, et il ne reçut le baptême qu'à l'époque de sa première communion à la Rochelle.

Baptisé Frédéric-Joseph-Louis, il dit lui-même qu'il supprima Louis en haine de Louis Capet. Admis à l'École

Militaire le 7 septembre 1781, il fut breveté sous-lieutenant le 7 septembre 1783, et, en février suivant, il était affecté au régiment de Touraine-Infanterie. Il était lieutenant depuis le 14 avril 1788 et en garnison à Montauban lorsqu'éclata la Révolution. Il se déclara Jacobin farouche et s'empessa d'abandonner les rangs pour s'abriter derrière des fonctions administratives. On lui accorda un emploi de commissaire de guerre à Limoges le 17 février 1792. L'activité qu'il déploya à Limoges attira l'attention de ses chefs. Lors de la révolte de Lyon contre la Convention, le ministre de la guerre, Pache, nomma Du Chambon au poste de commissaire-ordonnateur dans la ville de Lyon. C'est là qu'il connut Châlier, dont il se fit le séide, mais lorsque la réaction reprit le dessus, il sut comme toujours tirer son épingle du jeu et il se dispensa d'accompagner Châlier au supplice.

Dans un mémoire dont M. Grasillier cite de copieux extraits, il raconte lui-même avec la plus pure phraséologie jacobine ses hauts faits révolutionnaires à Lyon.

Après avoir été commissaire ordonnateur auprès de diverses armées, il vit son emploi supprimé en 1795. Il vécut quelques temps chez ses parents de la Rochelle et de Saintes, puis il vint à Paris pour solliciter une pension de secours. Tout ce qu'il obtint fut une place de commis expéditionnaire au bureau des procès verbaux du Conseil des Cinq-Cents. Entre temps, il rencontra un limonadier du nom d'Achard qu'il avait connu à Lyon et s'en servit pour dénoncer le chevalier du Petit-Val. L'enquête fit voir qu'il avait tout dicté à Achard. Du Chambon fut envoyé à la prison de l'Abbaye avec Achard son complice. Personne ne doute plus qu'il avait dirigé l'assassinat du 22 août 1796 dont sa propre mère fut victime. Les dossiers sont incomplets et on ne sait exactement ce qu'il advint d'Achard et de lui-même après leur incarcération à l'Abbaye, mais on a déjà vu que le chevalier du Petit-Val fut libéré et continua sa tutelle. Le 20 germinal an IX (10 avril 1801) Marguerite-Alexandre-Gaspard Petit du Petit-Val mourait à l'âge de 14 ans et demi. La famille maternelle du défunt se précipita dès lors à la curée, et l'héritage fut finalement partagé en 1802, en deux moitiés, l'une à la ligne paternelle et l'autre à la ligne maternelle. Du côté paternel, le chevalier du Petit-Val eut la moitié de la moitié de la fortune de son neveu, et l'autre moitié de la moitié alla à Augustin-Athanase Chastenet de Puysegur et à sa soeur, veuve de Ressayeur,

cousin germain et cousine germaine du défunt par leur mère, Angélique Charlotte Petit du Petit-Val. La moitié du côté maternel fut plus morcelée. Cinq dixièmes, (c'est à dire un quart du total) échurent à l'oncle maternel, Gabriel Donat de Saint-Coux. Quatre dixièmes furent partagés entre les grands oncles maternels, les frères Rodrigue, Antoine et Pierre demeurant à Paris, Paul l'ex-chanoine, demeurant à Vendôme, et Jacques André, demeurant à Philadelphie. Enfin le dernier dixième de la deuxième moitié, échut aux deux frères, Frédéric et Victor Du Pont du Chambon, cousins du défunt. C'est ainsi qu'un quarantième de la fortune convoitée finit par échoir au sans-culotte égorgé de Lyon, au parricide Frédéric du Chambon. Cet argent ne put le sauver de la misère et en 1810 il adressait de Bayonne au ministre de la guerre une nouvelle demande de secours. Il ne reçut pas de réponse et personne n'entendit plus parler de lui.

On se demande sans doute ce que vient faire Louis XVII là-dedans. C'est qu'une légende veut que l'enfant du Temple soit mêlé à l'affaire Petit-Val et qu'il ait été la cause involontaire du massacre du château de Vitry en 1796. On aurait, paraît-il voulu faire disparaître des témoins de l'évasion de Louis XVII. C'est ce que prétendent plusieurs auteurs favorables à la survivance qui citent les témoignages de Babeuf et de Mme d'Abrantès. M. Grasillier établit sans peine que l'affaire Petit-Val n'a rien à voir avec la question Louis XVII.

2. Louis-Joseph Du Pont du Chambon, né le 9 août 1766 et baptisé le 11 à Sainte-Marie de Chalais (Charente-Inférieure). Tout ce qu'on sait de lui c'est qu'il fit ses preuves pour admission à l'École de la Flèche le 31 décembre 1775. L'État des pensions en 1791 donne parmi les pensionnés trois frères du Chambon, fils d'un capitaine au régiment de Foix, qui est évidemment Charles-François-Ferdinand du Chambon. Un seul est désigné par son prénom, Louis, et est dit sous-lieutenant au régiment de Touraine-Infanterie. Ce ne peut être que Frédéric-Louis dont nous venons de parler. Les deux autres que l'on dit respectivement sous-lieutenants dans Cambrésis et dans Angoumois, doivent être le présent Louis-Joseph et Ferdinand-Victor qui suit. De toute façon Louis-Joseph dut mourir avant 1802 car on ne le voit pas partageant avec ses frères en cette année la succession Petit-Val.

3. Ferdinand-Joseph-Victor Du Pont du Chambon, né à Saintes le 3 juillet 1768. Il fit ses preuves en 1782 pour être page de la grande écurie du Roi. Il vivait encore en 1802, car en cette année il partage avec son frère Frédéric un dixième de la moitié de l'héritage Petit-Val

VIII—*François II*

Baptisé le 6 mars 1688, ayant pour parrain François Du Pont, probablement son frère, et pour marraine, Marie Boire. Il fut inhumé à 16 ans le 10 mars 1704. Nous devons au R. P. Godbout de connaître l'existence de ce second François, comme nous lui avons dû déjà de connaître celle du second Pierre né en 1685. Ni l'un ni l'autre n'apparaissent dans le testament mutuel de Hugues Du Pont et de Marie Herauld fait en 1693. Cela est particulièrement étonnant dans le cas du présent François qui existait en 1693 puisqu'il n'est mort qu'en 1704.

IX—*Joseph Du Pont*

Dont à l'instar de Gabriel déjà nommé (III), nous ne connaissons l'existence que par ce qu'il est mentionné comme légataire dans le testament mutuel de ses père et mère Hugues Du Pont et Marie Herauld.

Aégidius FAUTEUX.

LE PATRIOTE JOSEPH-CHARLES TACHÉ

Le passage est un peu long mais je tiens à le citer en entier parce qu'il fera connaître la jeunesse d'un patriote sincère, d'un Canadien-français qui n'a pas joué un rôle de premier plan mais qui n'en a pas moins rendu de grands services à ses compatriotes dans la sphère d'action où la Providence le plaça.

M. de Gaspé écrit dans ses *Mémoires*:

«J'assistais un jour à une grande fête nationale, c'était celle de la Saint-Jean-Baptiste, lorsque je vis dans les rangs de la procession un jeune monsieur portant le costume des

cultivateurs canadiens: soulier de cuir tanné, boutons taillés dans un morceau de boudrier, etc., il n'y manquait rien. Je m'enquis de son nom, et l'on me dit que ce *gentleman* était démocrate quand même; qu'il s'accoutrait de la sorte pour ne point encourager les manufactures étrangères et pour preuve ambulante de son patriotisme. Je fus d'autant plus surpris, que je le savais issu d'une famille distinguée par son esprit. Un discours qu'il prononça le soir même me frappa non seulement par le style, par les pensées profondes, les sentiments élevés, mais encore plus par l'honnête et profonde conviction qui le caractérisait.

«—Bah! dis-je à part moi, vous ne serez pas, mon cher, longtemps démocrate quand même; je ne vous donne guère plus de cinq ans pour changer de conviction.

«Me trouvant quelques années après dans la paroisse dans laquelle il résidait, et m'étant assuré qu'il était radicalement guéri de ses velléités démocratiques, je me fis introduire à lui, et sans préface aucune, je lui fis part du jugement que j'avais porté sur lui précédemment. Il éclata de rire et me dit:

«—Monsieur, avec un peu d'honnêteté et avec le gros sens commun, on revient bien vite de ses folies.»

Et, en note M. de Gaspé ajoute:

«Mon respectable ami M. C. T., en lisant ces *Mémoires*, se rappellera notre conversation à ce sujet à Rimouski.»

Avec cette indication il est très facile de reconnaître le personnage mis en scène par M. de Gaspé. C'est le docteur Joseph-Charles Taché, qui fut député de Rimouski de 1848 à 1858. En effet, M. Taché et un certain nombre de jeunes patriotes ardents avaient décidé d'adopter le *costume canadien* afin de faire revenir leurs compatriotes aux vêtements que portaient leurs ancêtres, c'est-à-dire l'étoffe du pays. Mais ce geste patriotique fut un feu de paille. Ces jeunes professionnels ne firent guère d'adeptes et, eux-mêmes, au bout de deux ou trois ans, se décidèrent à porter les vêtements des gens de leur condition.

Le docteur Taché sortit de la politique pour occuper la charge de sous-ministre de l'agriculture, à Ottawa. Le gouvernement du temps lui devait bien ce poste. M. Taché avait été un des principaux apôtres de la confédération des provinces de l'Amérique du Nord. Grand nombre des idées émises dans sa célèbre brochure *Des provinces de l'Amérique du Nord et d'une Union fédérale* furent acceptées par les Pères de la Confédération.

C'est M. Taché qui rendit possible la publication de l'immortel *Dictionnaire des familles canadiennes* de Mgr Tanguay. Ce dernier avait été curé de Rimouski alors que le docteur Taché exerçait sa profession dans cette ville. Le curé Tanguay avait bien des fois entretenu le docteur Taché de son projet de publication. M. Taché s'était rendu compte de l'importance de ce *Dictionnaire* pour le peuple canadien. Et dès sa nomination au poste de sous-ministre de l'agriculture et des statistiques, il appela son ancien curé auprès de lui. Sans l'aide qu'il donna à Mgr Tanguay, le grand généalogiste n'aurait jamais pu mener son oeuvre à bonne fin.

Le docteur Joseph-Charles Taché décéda à Ottawa le 16 avril 1894. C'est une de nos gloires canadiennes.

QUESTIONS

Une vieille dame de 82 ans me racontait l'autre jour que lorsqu'elle était élève des Ursulines, le costume porté était une robe en plaid écossais vert. Elle n'a pu préciser quel était le clan dont on portait le tartan, mais a mentionné que certaines élèves avaient des lignes jaunes dans leur plaid, tandis que d'autres n'en avaient pas. Dans le goût des élèves du temps, les étoffes qui n'avaient pas la ligne jaune étaient beaucoup préférées. Les tartans où il y avait du rouge ou autres couleurs voyantes n'étaient pas permis. Elle raconte que quelques années plus tard, lorsque de ses soeurs plus jeunes qu'elle sont allées chez les Ursulines, le costume avait changé; il était devenu noir. Existe-il une histoire sur le costume des élèves des Ursulines. Il me semble qu'il serait très intéressant de savoir de quelle manière les élèves furent habillées durant les 300 ans de l'existence de ce monastère? Il serait, il me semble, particulièrement intéressant de savoir quand fut adopté après la conquête, le costume en tartan écossais?

CHERCHEUR

Chaque comté rural de la province de Québec a son préfet, élu par les différents maires du comté. A quand remontent les premiers préfets de nos comtés?

S. T.

LETTRE D'AMURY GIROD A J. E. HAMILTON
(8 MARS 1833)

Le 8 mars 1833.

J. E. HAMILTON, Ecr,
Petite Rivière.

Monsieur,

Je comprends qu'un homme qui a la tête pleine du bien qu'il veut faire au pays, qu'un homme qui est presque suffoqué par les affaires publiques, même s'il a peu d'embonpoint, qui à peine a le temps de faire ses repas et de vouer quelques heures au sommeil — tel qu'un bon législateur, ne se donne pas la peine de lire ce que les journaux rapportent de lui. Pour un humble individu tel que moi, dont la bonne réputation fait le plus grand des biens, qui ne se mêle jamais des affaires publiques qu'il n'entends pas, qui a le temps de manger et de dormir, et par conséquent de lire les journaux, pour moi, dis-je, il en est autrement. Si ces rapports contiennent des insinuations ou l'assertion de faits controuvés, qui attaquent directement ou indirectement mon caractère d'honnête homme. Je dois chercher un remède et le remède le plus efficace, fut-il le plus sévère.

Un tel rapport a été publié et le rapporteur le met dans votre bouche. Dois-je m'y soumettre tranquillement? Vous voyez que je ne le fais pas. Mais ne devez-vous pas demander la punition d'un homme qui vous fait dire des mensonges et des choses qui vous rendront ridicule? Pour vous montrer combien je suis intéressé à ce que vous vous chargiez de la poursuite des rapporteurs devant l'honorable Chambre d'assemblée, je m'en vais vous citer ce qu'ils ont dit dans le Mercury, la Gazette de Québec et le Canadien.

Ils vous font dire dans votre éloquent discours contre l'indemnité proposée en faveur de Mr. Perrault, que ce Monsieur a pris une petite ferme, que vous avez vue avec les récoltes et les expériences; que vous pourriez acheter toute la besogne pour £600; que vous êtes persuadé par *votre propre examen sur les lieux*, que M. P. n'a pas dépensé £25 en expériences sur cette ferme, qu'il a mis un étranger (&c. une kyrielle de sottises trop ridicules pour être répétées) à la tête, *qui pour le certain, quelle que soit la perte de l'entreprise, s'arrangerait de manière à ne pas être celui qui perd*

Voilà en substance ce que ces scélérats de rapporteurs vous font dire. Qui sait mieux que vous et moi que pendant

les derniers 12 mois vous n'avez *jamais* mis le pied sur la ferme que j'occupe; que quelque relative que soit l'idée de *grand* et *petit*, on ne peut pas acheter à 1½ lieue de Québec sur la grande route une terre de 200 arpens en culture pour £600, et que ces gens vous rendent l'être le plus ridicule, l'homme d'affaire le plus inepte, en vous faisant tenir de pareils propos, pendant que tout le monde sait tout aussi bien que moi, quoique je n'aie pas l'honneur de vous connaître personnellement, que vous êtes un législateur et un habile et éloquent avocat, la gloire du barreau de Québec et de tous les barreaux du monde, qui fera punir ces marauds de rapporteurs. — Vous faire parler d'examen sur les lieux, comme si un homme de votre rang dans la société ne pouvait pas examiner ce qu'il ne voit pas! Passe encore, si au lieu de £25 que Mr. P. doit ne pas avoir dépensés, ces rapporteurs iniques avaient ajouté quelques schelings et pence! Quant à l'*étranger*, vous le savez trop bien, que nous tous sommes des étrangers dans ce pays: Canadiens, Anglais, Ecossais, Irlandais. Indiens même, s'il est vrai, comme de savans historiens le prétendent, qu'ils sont les descendans des Phéniciens ou des Juifs, qui sont devenus les cruels oppresseurs des ours et des anes, si de ces derniers, il y en a eu d'aborigènes dans nos forêts. Vous ne pouvez pas avoir dit une pareille chose. Mais cette insinuation perfide qui termine le rapport, qui doit faire croire au public, que je suis ce que vous savez bien qu'on ne nomme pas en bonne société — vous l'auriez faite? Vous, un législateur, vous l'ornement du barreau, vous un *honnête* homme, qui ne voudrait pas souiller son caractère par une si lâche calomnie? Non, Monsieur, je ne le crois pas. Mais vous voyez aussi la nécessité de mettre une fin à de telles pratiques, à insister à ce que les rapporteurs m'indiquent où je dois recueillir les profits que je dois avoir faits, qu'ils ne rapportent que les véritables discours des législateurs: la littérature n'y perdrait pas, ni le public, et c'est pour vous solliciter de vous charger d'une si grande mesure, que j'ose m'adresser à vous, par la voie de la presse, vu que j'ai le malheur de ne pas vous connaître personnellement. (1)

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre très-humble, très-obéissant,
Très-soumis Serviteur,
A. GIROD

(1) *Le Canadien*, 11 mars 1833.

LES COIGNE DU BERRY EN CANADA

Lorsque le comte de Frontenac, gouverneur général du Canada, débarqua à Québec, vers la fin de l'été 1672, il amena avec lui, composant sa maison, des « officiers grands et petits » (1). Un des plus importants, son maître d'hôtel, s'appelait Charles de Couagne. Lorsqu'il se maria, à Québec, en 1680, il déclara venir de Clion, archevêché de Bourges, être fils d'un autre Charles de Couagne et de Renée Greffière (2).

Des raisons de voisinage expliquent le choix fait par Frontenac de son maître d'hôtel. Sur la paroisse de Clion se trouvait le château de l'Isle Savary, et Frontenac était seigneur de l'Isle Savary.

Les Coigne étaient d'ailleurs à Clion longtemps avant les Buade. On a dit qu'ils venaient du Portugal et se nommaient originairement da Cunha (3). Ils apparaissent anciennement en Montmorillonnais, sur les confins de la Touraine et du Berry. Geoffroy Coigne, chevalier, y vivait vers 1250 (4). L'abbé de Marolles les range parmi les familles connues en Touraine « de temps immémorial ». A ce propos, il remarque qu'il ne veut point comprendre dans sa liste des maisons plus illustres, mais « transplantées d'ailleurs » et parmi elles, justement les Buade (5). La filiation des Coigne s'établit depuis 1407 (6). Au XVII^e et au XVIII^e siècles, ils ne faisaient remonter leur généalogie qu'à Jean de Coigne, seigneur de la Roche-Coigne et de Marteau, paroisse de Clion, lequel vers la fin du XV^e siècle épousa Jeanne Bertrand, qui lui apporta la seigneurie de Marteau (7).

(1) Henri LORIN, *Le comte de Frontenac*. Paris, 1895, p. 28.

(2) Mgr TANGUAY, *Dictionnaire des familles canadiennes*. Montréal, 1871-1890, 7 vol., t. 1, p. 164.

(3) Bibl. Nat. Pièces Originales, vol. 802, dossier 18227 (Coignée), n° 2.

Dossiers Bleus, vol. 201, dossier 5117 (Coigne).

Cabinet d'Hozier, vol. 98, dossier 2611 (Coagne), fol. 56.

L'Hermite de SOULIERS, *Histoire généalogique de la noblesse de Touraine*. Paris, 1665, pp. 161-164.

(4) BEAUCHET-FILLEAU, *Dictionnaire des familles du Poitou*, t. 11, p. 561.

(5) *Mémoires de Michel de Marolles*. Amsterdam, 1755, 3 vol., t. II, pp. 81-82.

(6) BEAUCHET-FILLEAU, *op. et loc. cit.*

(7) LA THAUMASSIERE, *Histoire de Berri*, p. 1052.

Pierre de Coigne, fils de ce Jean, épousa en 1508 Marguerite d'Aleigny; d'où René, marié en 1562 à Renée de Bridiers, père d'Antoine, allié en 1588 à Marie de Menou et grand-père de Jacques qui « prit à femme Madelaine d'Auneville ». Ce Jacques eut pour fils Louis dont il sera question plus loin. C^{te} de TOULGOET-TREANNA, *Les recherches de la noblesse en Berry*. Bourges, 1901, p. 199.

En 1569-1571, René de Coigne, sieur de Marteau, était guidon dans la compagnie de 50 lances d'ordonnance du M^{is} de Maizières (Bibl. Nat. Pièces Originales, vol. 802, dossier 18,226 (Coigne), n^{os} 2 et 3. F. VINDRY, *Dictionnaire de l'état major français au XVI^e siècle*, 1^{ère} partie gendarmerie, Paris 1901, p. 20.

Charles de Couagne, le maître d'hôtel de Frontenac, appartenait à cette famille. Mais comment? C'est ce qu'il n'est pas facile de dire exactement. Les parents qu'il s'attribua à Québec en 1680 n'ont pas été retrouvés sur les registres paroissiaux de Clion (1). En 1769 et 1777, trois jeunes de Coigne, de la branche canadienne, durent prouver leur noblesse pour entrer aux Ecoles Militaires. Ils produisirent — en 1777 — une attestation de parenté, sous forme d'acte de notoriété, par laquelle, le 29 décembre 1669, Edme de Coigne, chevalier, seigneur de Mançon, la Clouzière, chevalier de Saint-Louis et ancien capitaine de grenadiers royaux au régiment de Lespinasse, conjointement avec ses enfants, Louis-Edme, chevalier, seigneur d'Espagne, gendarme de la garde du Roi et Marie-Marguerite-Louise, épouse de Pierre-Claude de Brossard, chevalier, seigneur de la Morinerie, certifièrent que Charles de Couagne — ou Coigne — passé au Canada en 1670 [erreur, ce fut en 1672] était fils de Louis de Coigne, chevalier, seigneur de Marteau et de la Beigneurie et de Marguerite de Bonnafau. Ce Louis de Coigne, qui avait épousé ladite Marguerite de Bonnafau en 1652, avait été maintenu noble par M. Tubeuf, intendant de Berry en 1669. Le jugement qui lui donnait acte de la représentation de ses titres nommait ses enfants: Charles, Louis, Jean et Jean-Claude (2). Ce Charles de Coigne, tout à l'heure sieur de Marteau, ne vint jamais au Canada.

(1) Lettre de M. Déchitre, instituteur à Clion. 1924.

(2) Bibl. Nat. Français 32078 (Preuves pour les Ecoles, vol. 19, pages 17-22) et 32086 (Preuves pour les Ecoles, vol. 27, preuve 6).

L'orthographe de Couagne a été la plus employée au Canada. Les Couagne Canadiens revenus en France reprirent la forme Coigne; un peu plus tard, à la fin du XVIII^e siècle, les Couagne, restés au Canada, en firent autant (Comm. de M. Aegidius Fauteux, conservateur de la Bibliothèque de la Ville de Montréal).

En France, le nom de la famille s'est parfois écrit: Coagne, Couaigne, Cogne (BEAUCHET-FILLEAU, *op. et loc. cit.*). L'abbé de Marelles ne connaissait que la famille de Coagne. Dans un état des nobles du ressort du grenier à sel de Buzançais (XVII^e siècle) figurent, sur la paroisse d'Onzay «le seigneur comte de Frontenac... le sieur de Couasgn» (Bibl. Nat. Français 5678, fol. 27 v^o et 29). Catherine et Françoise de «Couaignes» étaient religieuses professes à l'abbaye de Beauvoir sur Yèvre en 1645 (C^{te} de TOULGOET-TREANNA, *Généalogie de la famille Le Roy dans les Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, année 1893-1894, p. 294). N. sieur de Coagne et Anne-Françoise du Halde, femme de Jean-Claude de Coagne, sieur de la Roche-Marteau, déclarèrent leurs armes à l'Armorial Général, bureau de Bourges, en 1699 et 1700, non loin de Charles de Coigne, sieur de Marteau de Luchay (Armorial Général. Généralité de Bourges publié dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, année, pp. 77, 81, 111).

Ces armes, qui sont toujours les mêmes, s'énoncent: d'hermines, d'hermines plein ou d'argent semé de mouchetures d'hermines de sable. Ce furent celles que portèrent les Coigne Canadiens à leur retour en France. Au Canada, la mode des cachets blasonnés était peu répandue (Antoine Roy, *Les lettres, les sciences et les arts au Canada sous le régime français*. Paris, 1930, p. 256). Les Coigne, tant de l'Île Royale que de Montréal, ne semblent pas en avoir eu (Comm. de M. Aegidius Fauteux). René Coigne ou de Coigne Le guidon de M. de Mezières avait son cachet un écartelé tout différent. C. J. Roman, *Inventaire des sceaux de la collection des pièces originales*. Paris, 1909, fol. 1, p. 384.

On a le droit de supposer que Charles de Couagne, le Canadien, était bâtard, avantage ou disgrâce qu'il aurait partagé avec plusieurs autres gentilshommes canadiens. Peut-être fut-ce pour cette raison qu'il émigra. Dès 1681, il avait quitté le service de M. de Frontenac (1). Il s'était établi marchand à Montréal. Il fut bientôt un des plus grands négociants, un des plus riches du Canada. Au premier rang de ceux que l'on appelait marchands-équipiers, parce qu'ils équipaient les canots des «voyageurs» ou coureurs des bois envoyés dans les pays de l'Ouest à la recherche des fourrures. Les descendants de Charles de Couagne conservèrent sa haute situation. Lorsqu'en 1749, le naturaliste suédois, Pierre Kalm, vint au Canada et y mena une enquête très approfondie — trop minutieuse pour ne pas éveiller des soupçons d'espionnage — c'est à un M. de Couagne, marchand de Montréal, qu'il demanda de le renseigner sur les différentes sortes de pelleteries dont on commerçait au Canada et sur le prix de chacune d'elles (2). L'année précédente, Mme Bégon dans le monde de Montréal rencontrait — ou aurait pu y rencontrer puisqu'elle-même n'y allait plus — les demoiselles de Couagne. «Cette grosse tête Couagnette», dit-elle de l'une d'entre elles (3). Une Marguerite de Couagne, fille de René, arpenteur et marchand à Montréal, y fut mariée en 1757 à Marcel-Louis de Parfouru, capitaine au régiment de Languedoc. Cette union n'eut pas l'heur d'agréer à M. de Montcalm, commandant des troupes de terre, supérieur hiérarchique de M. de Parfouru. Il lui avait accordé la permission de se marier, mais sans enthousiasme, jugeant cette alliance «médiocre» (4). Montcalm ne prisait que le militaire, ne se sentait aucun goût pour la noblesse commerçante (5). Et pas beaucoup plus pour la nouvelle Mme de Parfouru. Quelques mois plus tard, il écrivait à son confident Bourlamaque: «Mme de Parfouru m'a fait l'honneur de me venir voir, il y a huit jours; et en

(1) E. Z. MASSICOTTE, *Maîtres d'hôtel... sous le régime français* dans le *Bulletin des Recherches Historiques*. Québec et Lévis, 1928, p. 592.

(2) *Voyage de Kalm en Amérique* dans les *Mémoires de la Société Historique de Montréal* 7^e et 8^e livraisons. Montréal, 1880.

(3) *La Correspondance de Mme Bégon* dans le *Rapport de l'archiviste de la Province de Québec pour 1934-1935*, pp. 21, 151.

En 1751, à Rochefort, elle apprend la mort de la «petite de Couagne maîtresse de Landriève». Cette Charlotte de Couagne, morte à 25 ans en 1750 et soeur de Mme de Parfouru, avait sans doute été fiancée à Jean-Marie de Landriève des Bordes, l'écrivain de la marine, plus tard commissaire.

(4) THOMAS CHAPUIS, *La marquise de Montcalm*. Québec, 1911, p. 185.

(5) *Journal de Montcalm*, p.p. l'abbé H. R. CASGRAIN. Québec, 1895, p. 186.

la voyant, je me suis aperçu que l'amour avait des traits de puissance dont on ne pourrait pas rendre raison, non pas par l'impression qu'elle a faite sur mon coeur, mais bien par celle qu'elle a faite sur son époux» (1).

Le marquis de Vaudreuil témoignait plus d'égards à la famille de Couagne. Canadien lui-même il connaissait ses compatriotes, savait la valeur des noms canadiens. En 1758, Bourlamaque constate qu'un petit de Couagne, nommé cadet à l'aiguillette, est un heureux gaillard: «Mme de Vaudreuil s'en est enthousiasmée comme de son parent . . ., s'il fait bien, il ne vieillira pas à être officier» (2). Prédiction bientôt réalisée. L'avancement était lent au Canada. Certains cadets le restaient dix ans. Mais à François de Couagne, la fortune souriait, pour un temps. En 1760, ce fils d'un marchand de Montréal passait lieutenant dans la Sarre-infanterie. Il suivit son régiment en France. Redevenu sous-lieutenant à la réforme — ou révision des grades — de 1763, il fut presque aussitôt en décembre de la même année replacé lieutenant. Les inspecteurs aux armées le jugeaient, en 1767, «intelligent, mais fort dérangé». En 1768, sa conduite s'était améliorée. Jusqu'à quel point aurait-il persévéré dans ses bonnes résolutions? C'est ce qu'on ne put savoir. En 1769, il revenait au Canada et, en 1770, il «abandonnait» autrement dit démissionnait. Sa mère ne pouvait plus le soutenir au service. Il partit donc: mais regretté de M. de la Rochefoucauld, son colonel, et de ses camarades (3).

Une branche de la famille des Couagne Canadiens montrait plus de persistance dans ses goûts militaires. Un des fils de Charles de Couagne, le maître d'hôtel de Frontenac, Jean-Baptiste, qui avait commencé comme arpenteur, finit capitaine ingénieur à Louisbourg (Ile Royale) en 1740. Ses fils furent officiers, ses filles en épousèrent. A la Cession, les Couagne de ce rameau repassèrent en France. Et leurs destinées furent très mouvementées. Jean-François de Couagne, fils tardif de Jean-Baptiste, le capitaine de l'Ile Royale, mourut, capitaine lui aussi, mais dans les troupes nationales de la Guyane, à Cayenne en 1784 (4). Michel de Couagne — ou Coigne — frère aîné de Jean-François, était capitaine-

(1) Journal de Montcalm, p. 199.

(2) *Lettres de M. de Bourlamaque au chevalier de Lévis*, p. p. l'abbé H. R. CASGRAIN, p. 219.

(3) Archives Administratives de la Guerre, Contrôles de l'infanterie 1748-1763 — 1^{ère} partie, fol. 291. — Contrôles du régiment de la Sarre, 1763, fol. 38.

(4) Archives des Colonies, Etat-civil de Cayenne.

ingénieur dans les troupes de l'Ile Royale en 1758, lorsque cette île fut prise par les Anglais. On l'expédia du nord au sud, à Saint Pierre et Miquelon, puis à Saint Domingue, il y mourut — à Saint Domingue — lieutenant de Roi à Saint Marc (1).

Ce sont ses fils qui firent leurs preuves en 1769 et 1777. Deux d'entre eux, Louis et Michel-Chrysostôme atteignirent l'âge d'homme. Michel-Chrysostôme, le plus âgé, était en 1791 capitaine au régiment de Foix; le cadet, lieutenant au régiment de Flandre. Tous deux émigrèrent. Un M. de Coigne — sans que l'on puisse savoir duquel il s'agit — servait, en 1796, à la compagnie n° 3 des chasseurs nobles, armée de Condé lorsqu'il fut blessé au meurtrier combat d'Oberkamlach (2). L'autre s'avisa, en 1795, de passer à la Nouvelle-Orléans. Il y arriva au mois de mai, dénué de toutes ressources. M. de Pontalba, à qui il était recommandé par son oncle M. de Loppinot, gouverneur de Saint Domingue — d'ordre de Monsieur — l'accueillit bien et peu s'en fallut qu'il ne rétablît sa fortune en le mariant avec une riche héritière. Par malheur, une épidémie vint à ravager la ville: le 30 octobre 1795, M. de Coigne succombait au fléau (3).

Les gentilshommes canadiens avaient tous plus ou moins le génie de la guerre. Ils l'aimaient, ils aimaient aussi courir les bois et vivre à la manière des Sauvages, sans maître et — provisoirement — sans Dieu, dans le désordre et le libertinage, à en croire les autorités administratives pour ne point parler des autorités religieuses. Un Jean Couanne s'engagea en 1739 pour aller acheter des fourrures chez les Sauvages Illinois au compte du sieur Joseph Le Court (4). Ce Jean Couanne était certainement Jean-Baptiste de Couagne, né à Montréal en 1720. En 1747, il fut pris par les Cheroquis, sauvages qui habitaient au dessous des Illinois, dans la vallée de l'Ohio. Les avoir pour soi était «un objet essentiel». Placés entre le Canada et la Louisiane, sur la route la plus directe de Québec à la Nouvelle-Orléans, ils pouvaient la barrer et intercepter les convois de munitions ou de troupes. Quand les Sauvages ne brûlaient pas les prisonniers, ils les

(1) *Revue de l'Histoire des Colonies françaises*, 1927, p. 449 (Instructions à M. Dangeac, nommé gouverneur de Saint Pierre et Miquelon en 1763).

Archives de Seine et Oise, série E, 1698 (dossier Le Breton des Chapelles).

Comm. de M. Aegidius Fautlux.

(2) Comm. de M. le major S. Churchill.

(3) Comm. de M. Aegidius Fautlux.

(4) E. Z. MASSICOTTE, *Répertoire des engagements pour l'ouest*, dans le *Rapport de l'archiviste de la Province de Québec pour 1929-1930*, p. 378.

adoptaient. C'est ce qui arriva à Jean-Baptiste de Coigne. Il devint membre de la tribu des Cheroquis. Sans doute s'y plut-il puisqu'il y était encore dix ans plus tard. Il paraît avoir maintenu jusque-là ses frères d'adoption dans l'amitié de la France. En 1757, il obtint davantage. Les Cheroquis lui firent écrire à M. de Vaudreuil, gouverneur général. «Qu'ils viendraient au printemps au Détroit recevoir les paroles d'Ononthio — nom générique de tous les gouverneurs du Canada chez les indiens — et aller partout où il voudroit» (1). C'était un succès pour la diplomatie de J. B. de Coigne. Mais les circonstances servaient ses talents. Les Sauvages, grands politiques, toujours soucieux de ne jamais se compromettre, ayant cette fois tout pesé, avaient jugé que le moment était venu de se mettre du côté de la France. Sa supériorité militaire ne faisait plus de doute pour eux. Les Anglais s'attendaient d'un jour à l'autre à être jetés à la mer. Ceux des Sauvages qui jusqu'alors étaient restés neutres voulaient prendre les devants, ne pas être des derniers à la curée et surtout monnayer leur alliance quand elle avait encore quelque prix. Mais ces Cheroquis étaient habiles à flairer le vent. Dès le mois de mai 1758, ayant refait leurs calculs, ils avaient décidé de se faire Anglais. Ils leur permettaient de bâtir un fort chez eux. Mieux encore, pour leur donner des gages plus assurés de leur résolution irrévocable, ils tuaient deux Français et faisaient un officier prisonnier (2). L'air du pays cheroqui devenait malsain pour J. B. de Coigne. Mais c'était un homme de ressources. De ce guêpier, il se tira sain et sauf. Rentré au Canada, il se rallia au régime anglais. Les nouveaux maîtres du Canada utilisèrent son expérience. On le nomma officier au département des Sauvages. Mais il ne l'était plus quand il mourut à Montréal en 1800, car il avait quatre-vingts ans (3).

Les exemples de Canadiens habitués chez les Sauvages, complètement ensauvagés, sont presque innombrables. J. B. de Coigne ne fournit qu'un nom à ajouter à une liste passablement longue. Le roman d'une certaine demoiselle de Couagne sort beaucoup plus de l'ordinaire et de ce qu'on a coutume d'entendre raconter. Le 4 août 1689—date lugubre dans l'histoire du Canada — les Iroquois tombèrent «inopinément sur le haut de l'île de Montréal». Ils n'osèrent pas

(1) *Journal de Montcalm*, p. 168.

(2) *Ibidem*, p. 350.

(3) Comm. de M. Aegidius Fauteux.

s'attaquer à la ville elle-même, mais dans trois lieues de pays, ils ravagèrent tout ce qui se présentait à eux: forts, églises, manoirs, habitations, tuant les hommes, empalant les femmes, rôtissant les enfants. Ils firent pourtant des prisonniers et emmenèrent avec eux quelques enfants. Les Iroquois avaient toujours la préoccupation de combler les vides faits dans leurs rangs par la guerre et, pour maintenir au même niveau le chiffre de leur population, ils comptaient beaucoup plus sur les sujets enlevés à leurs ennemis que sur les enfants nés chez eux (1).

Parmi leurs captifs était une petite fille au berceau, Marie de Couagne, baptisée à Montréal le 19 octobre 1688 (2). Elle avait visiblement été mise en nourrice et confiée à une femme d'habitant de l'île de Montréal. Elle s'en alla donc avec les iroquois. Ces Sauvages étaient des démons de férocité. Mais les enfants les désarmaient: ils leur laissaient faire tout ce qu'ils voulaient. Marie de Couagne, fille de Charles de Couagne, ancien maître d'hôtel du comte de Frontenac et riche marchand de Montréal, se trouva bien de ce régime. En grandissant, elle découvrit d'autres agréments à la vie des bois, les mêmes peut-être qu'appréciaient si fort tant de Canadiens qui ne pouvaient s'en déprendre. La paix se rétablit avec les Iroquois en 1701. Elle ne chercha pas à en profiter pour revenir auprès des siens. Devenue Iroquoise par force, elle le demeura de son plein gré. «Environ trente ans plus tard, des Français ayant paru chez ces nations barbares, ils la leur montrèrent. Sa couleur indiquait bien qu'elle était étrangère et, sur le rapport qu'on leur fit de l'endroit où elle avait été prise, ils jugèrent qu'elle se nommait de Coane, dont la famille est des plus riches de Montréal. Ils lui donnèrent à connaître qui elle était et que ses parents seraient enchantés de la revoir, mais inutilement. Jamais elle ne voulut consentir à les rejoindre, quoiqu'invitée par les sauvages. On prétend qu'elle vit encore». Voilà ce que les Canadiens, en 1752, racontèrent à M. Franquet, ingénieur du Roi, en tournée d'inspection dans la Nouvelle-France, pour lui montrer combien d'attraits avait la vie sauvage (3).

Marie de Couagne fut vraisemblablement «dame du conseil» chez les Iroquois. C'était une dignité dans leur

(1) Abbé FERLAND, *Cours d'histoire du Canada*. Québec, 1861-1865, 2 vol., t. II, pp. 185-186.

(2) Mgt TANGUAY, *op. cit.*, t. 1, p. 164.

(3) FRANQUET, *Voyages et mémoires sur le Canada (1752-1753)*. Québec, 1889, p. 39.

république. Ils ne prenaient jamais de décision grave sans avoir consulté leurs femmes. Dans ses « Aventures du chevalier de Beauchêne », Le Sage a mis en scène une étrange figure, celle de Mlle du Clos « cheffesse des Hurons ». Pour la tracer avait-il emprunté quelques traits — d'après les mémoires qui lui avaient été communiqués — à Mlle de Couagne? Son modèle n'aurait-il pas été plutôt Madeleine de Roybon d'Allonne. Celle-ci ne fit que passer chez les Iroquois, mais elle fit beaucoup parler d'elle. A différentes reprises, elle fut la fable de l'armée ou l'évangile du jour. Et un romancier a toujours le droit d'écrire l'histoire telle qu'elle aurait pu être. Madeleine de Roybon — Mlle d'Allonne — n'était pas du Berry, mais peu s'en fallait. Née à Montargis, vers 1646, d'ascendance dauphinoise apparemment, en remontant dans le passé, elle était fille d'un gentilhomme du Gâtinais qui avait servi modestement comme homme d'armes dans la Compagnie du Roi et avait rempli un petit emploi à la Cour, celui d'écuyer tranchant (1). Comme tant d'autres demoiselles de ce temps-là, Madeleine de Roybon vint sans doute au Canada pour y chercher un mari: elle y trouva l'aventure. A-t-elle été la fiancée, l'amie, l'amante de Cavalier de La Salle? On l'a dit, on l'a écrit. Elle fut prisonnière des iroquois en 1687-1688. Elle serait retournée volontairement dans leurs « cantons » en 1689. Mais ce second séjour est contesté. En janvier 1690, nous la voyons à Montréal. Elle devait y mourir vingt-huit ans plus tard. Pas mal d'énigmes de son existence restent à déchiffrer. En 1701, elle eut maille à partir avec Charles de Couagne. Elle l'avait chargé, en même temps qu'un nommé Dufresne, de vendre une de ses maisons. Ils offrirent de lui remettre 600 livres. Elle protesta, elle savait qu'ils en avaient touché 750. D'où procès. Mais Charles de Couagne l'emporta. Le Conseil Supérieur de Québec condamna Mlle d'Allonne à lui payer 323 livres 9 s. 6 d. (2). Quels comptes bizarres avait-il pu présenter?

Pour en terminer avec les illustrations de la famille de Coigne, ajoutons qu'un Pierre-Théophile de Coigne fut pendu

(1) Bibl. municipale d'Orléans, mss 612, fol. 251 (Généalogies orléanaises du chanoine Hubert, vol. V).

(2) Jean DELANGLEZ, *Mlle de Roybon d'Allonne; La Salle's fiancée?* dans *Mid-America*. Chicago, oct. 1939, pp. 298-313.

en 1837 à Montréal. Mais c'était pour cause politique. Cela change tout. Pierre-Théophile de Coigne, qui avait pris part à la rébellion des patriotes canadiens, est regardé comme un martyr de la liberté (1).

Claude de BONNAULT.

L'ARGENTIER HUGUET-LATOUR (1)

Le premier Huguet-Latour qui s'établit à Montréal était petit-fils d'un boulanger et fils d'un maître tailleur de Québec. Il se prénommaît Pierre et cherchait un endroit propice pour exercer sa profession de perruquier. Confiant en son étoile, il imaginait avoir ce qu'il fallait pour réussir, toutefois, il n'a pu entrevoir le succès que lui réservait sa ville d'adoption.

D'abord, en sa « carrière matrimoniale », ce protégé du sort eut « successivement » trois excellentes femmes. Seules les premières lui donnèrent des rejetons, mais toutes les trois contribuèrent à augmenter le patrimoine familial.

Nommons ses compagnes. A l'âge de vingt-deux ans, le 26 février 1770, le perruquier Pierre épousait Charlotte Desève, veuve de Jean Leheup. En deuxième noces il convolait le 16 novembre 1788, avec la riche demoiselle Josephite Valois. Derechef en viduité, Pierre Huguet, passé grand « argentier », faisait célébrer son troisième et ultime mariage, le 24 octobre 1809, avec Marie-Louise Dalciat, veuve de Claude Petitclair, vivant horloger. Le contrat de mariage avait été dressé par le notaire Thomas Barron, le onze du mois susdit. Fait plutôt rare : trois fils du futur époux sexagénaire assistaient au contrat en la demeure de la future, place d'Armes.

Résumons maintenant la carrière industrielle. Jusqu'en 1800, le perruquier Huguet paraît s'être occupé exclusivement de son métier. Il logeait et avait magasin dans la maison de Marie-Anne Chaboillez, veuve de Pierre Parent, un marchand-traiteur.

(1) Mention est faite de la branche canadienne des Coigne par le baron de Woelmont de Brumagne, *La noblesse française subsistante*, t. 1, 2^e partie, p. 883.

(2) Il fut un temps où le mot « argentier » désignait surtout les artisans qui « mettaient en valeur artistique le métal argent » et « orfèvre », ceux qui se limitaient au métal or. Les Anglais ont conservé les termes *silversmith* et *goldsmith*. Les Français ont fini par accorder le nom « orfèvre » à tous ceux qui emploient l'argent, l'or, le nickel, même l'étain. Le sieur Huguet qui n'utilisa que l'argent n'a-t-il pas droit à l'ancienne appellation ?

En 1780, cette veuve faisait avec son locataire une transaction qui semble avoir profité à l'un et à l'autre. Madame Parent cédait sa maison, côté sud de la rue Notre-Dame, près Saint-Sulpice, au sieur Huguet à charge du logement, de la nourriture et de l'habillement jusqu'à la fin de ses jours.

Or, comme la cédante avait 72 ans, le preneur pouvait être libéré assez tôt. Cependant madame Parent ne dit adieu à la planète Terre qu'à l'âge de 82 ans, peut-être parce qu'elle avait suivi un régime alors tonifiant qui n'est plus guère de mode. En effet, son débiteur, tous les douze mois, lui remettait outre le logement « convenable » et une « nourriture honnête » : 6 livres de chocolats, 8 livres de café, 15 pots de vin et 13 pots d'eau-de-vie. (2)

Débarassée de tous soucis, pouvant faire régulante chère, l'excellente dame prolongea de dix ans son séjour en une « vallée » qui pour elle devait être agréable.

Il semble que ce fut à la suite de l'acquisition de l'immeuble Chaboillez-Parent, que Pierre Huguet ajouta à son commerce de perruquier, d'accessoires de toilette et de bijouteries celui d'objets en argent. Mais on ignore par quelle influence, ce chançard devint un des fournisseurs attitrés des bourgeois du Nord-Ouest. On aura une idée de l'ampleur de son industrie, par le contrat suivant : Le 15 septembre 1781, Pierre Huguet engage pour une année entière le maître orfèvre François Larsonneur (3) et l'oblige à faire chaque mois 800 paires de pendants d'oreilles d'argent blanchis et sablonnés, neuf mille six cents paires en un an, c'est un chiffre. Faut croire qu'il ne fut pas déçu, que son stock s'écoula bien, puisque, fin d'année 1803, l'argentier Huguet-Latour chargeait le maçon Nicolas Morin de la « construction d'une boutique d'orfèvre » à l'arrière de sa maison. Cette boutique à deux étages, avait 33 pieds de front sur 18 de profondeur. Il y avait forge, « pavé piqué » et maçonnerie en pierre grise. (4)

Bien entendu, le sieur Huguet-Latour ne se limita pas à la fabrication d'articles pour les sauvages. M. Marius Barbeau a fait relever dans les archives paroissiales et dans

(2) FOUCHER, 15 septembre 1780 et B. R. H. 1931, p. 405.

(3) Cet artisan signe très bien « Larsonneur », mais ses descendants écrivent « Larsonneur » qui se prononce plus facilement. Marié en 1783 avec Marguerite Petel il décède vers 1806, après deux ans de maladie.

(4) D'après M. R. Traquair, *Montreal and the Indian trade silver*, P. Huguet-Latour vendit pour plus de 5000 louis d'objets, rien qu'aux traiteurs McGill.

les musées, diverses pièces d'argenterie, fabriquées au Canada tant par des artistes, les uns Canadiens français, les autres Anglais ou Allemands. Parmi les pièces conservées jusqu'à nos jours, il se trouve des objets du culte, des vases sacrés, même des tabatières, des cuillers très bien exécutés sortis de l'atelier de Pierre Huguet-Latour et portant les marques de commerce « P.H » ou « P.H. Montréal ». (5)

Correctement et honnêtement, l'ancien perruquier se déclarait « marchand orfèvre » dans la plupart des contrats notariés, c'est dans certains actes surtout de l'état civil et dans des factures qu'on le dit « orfèvre » tout court ou « maître orfèvre ». Son grand émule en argenterie, Robert Cruickshank était dans le même cas. Ce fut un négociant et un « silver manufacturer » qui cependant faisait « étamper » ses produits de ses initiales « R.C. » Dans les deux cas, ce poinçonage était une marque de commerce. (6)

On peut donc se demander si notre Huguet ne fut pas plutôt un maître fabricant, qu'un maître orfèvre.

Il n'est guère possible d'établir la liste complète de tous les artisans qui furent attachés à l'atelier Huguet-Latour, surtout entre 1781 et 1816 (7) période de sa vogue. Nous avons déjà nommé François Larsonneur et il est bien probable que maître Pierre eut à son emploi son frère Louis qui vécut dans l'obscurité. On sait qu'il habita le faubourg S.-Laurent, qu'il épousa demoiselle Madeleine You dit Rochefort, mais il semble quitter Montréal vers 1791. Après cette date nous ne le voyons plus figurer dans les documents d'aucune sorte. C'est à supposer qu'avec sa famille il vécut hors de Montréal. Toutefois, inopinément, en 1809, un Louis Huguet-Latour vend à l'église Notre-Dame un bénitier qui devait être une oeuvre d'art, car on la paye 720 livres. Quel était ce Louis ? Ce point reste à élucider. (8)

Pierre Huguet-Latour eut plusieurs apprentis et comme il peut être utile d'en fournir la liste, voici celle que nous possédons :

(5) Il y a des gravures d'oeuvres ainsi signées dans M. Barbeau, Québec où survit l'ancienne France.

(6) En France comme en Angleterre « les artisans devaient apposer leur poinçon sur leurs ouvrages et employer l'or et l'argent aux titres prescrits par la loi... afin qu'ils ne puissent échapper à la garantie due au public. (Ch. Oudin-Lacroix, *Histoire des anciennes corporations d'arts et métiers*, p. 207.)

(7) En ces années 1781-1816, les marguilliers de Notre-Dame font travailler le sieur Huguet-Latour fréquemment.

(8) M. R. Traquair mentionne un Louis Latour, orfèvre qui aurait demeuré (?) à St-Charles-sur-Richelieu.

- 1785, 21 août. Michel Letourneau (18 ans.) Engagé pour 4 ans.
- 4 | — 1791, 10 octobre. Augustin Lagrave (14 ans.) Engagé pour 7 ans. (Il fit résilier son engagement en 1797.)
- 1795, 30 mars. Faustin Gigon (14 ans.) Engagé pour 7 ans.
- 1797, 25 septembre. François Blache (16 ans.) Engagé pour 5 ans.
- 1798, 23 juillet. Salomon Marion (16 ans.) Engagé pour 5 ans. (9)
- 1802, 28 avril. Hippolyte Morand (18 ans.) Engagé pour 3 ans. A ce dernier, outre les conditions ordinaires de logement, nourriture et entretien, le sieur Huguet-Latour promettait de lui payer 100 livres de 20 sols par année.

Mais l'âme de l'atelier semble avoir été Pierre Huguet-Latour, fils. Né en 1771, il dut apprendre le métier à bonne heure et s'y consacrer uniquement. Son père l'appréciait à ce point que par un document de 1812, il décida, pour le récompenser de son ingénuité et de ses services, de lui léguer sa boutique ainsi que la demeure attenante rue Notre-Dame sud.

A son décès, au mois de juin 1817, le père Pierre laissait, outre son établissement très connu, divers bien fonds, car cet étonnant « argentier » avait su faire argent de tout. Par ci par là, il avait accepté d'être tuteur, exécuteur testamentaire, administrateur de successions, sans oublier de spéculer sur les immeubles. Un siècle plus tard il aurait été chef boursicotier. Trop long serait le détail de ses activités hors l'industrie qui le mit en évidence et pour clore, disons un mot de Pierre, fils.

Comme il était l'exécuteur testamentaire et le principal légataire de son père, il ne manqua pas de besogne. Resté « garçon », il vécut avec ses domestiques, les dernières années de sa vie, dans une des maisons dont il avait hérité, au faubourg Saint-Antoine, le quartier fashionable de l'époque, et il s'éteignit en 1829, âgé de 58 ans.

Ce qu'il possédait fut donné à sa soeur consanguine, Agathe-Henriette, veuve du capitaine McDonnell. Le défunt paraît avoir oublié son frère, le notaire Louis, dont nous aurons cependant à parler.

E.-Z. MASSICOTTE.

(9) Ce Marion devint habile artisan. On conserve, à l'archevêché de Québec, un plateau qu'il exécuta. (BARBEAU, *Deux cents ans d'orfèvrerie*, pp. 188 et ss.)

LE PREMIER MANUEL D'HISTOIRE DU CANADA (1832)

Enseignait-on l'histoire de la Nouvelle-France au collège des Jésuites à Québec, sous le régime français? Mgr Amédée Gosselin, dans son savant ouvrage, *L'instruction au Canada sous le régime français*, ne nous renseigne pas sur ce point. Nous pouvons présumer que les Jésuites ne laissaient pas les petits Canadiens dans l'ignorance de l'histoire de leur pays. Toutefois, il est certain qu'aucun manuel d'histoire du Canada n'a existé avant 1832. Les Jésuites se contentaient donc de donner lecture ou de résumer les plus belles pages de Charlevoix et les élèves sans doute, en faisaient des synthèses écrites. Le premier manuel d'histoire du Canada fut publié à Québec, en 1832, par Joseph-François Perrault, sous le titre *Abrégé de l'histoire du Canada*. Cette brochure donnait l'histoire du pays jusqu'à 1760. La deuxième partie, publiée, en 1833, allait de 1760 à 1792. La troisième partie, de 1792 à 1815, fut publiée la même année. La quatrième partie, publiée en 1834, rendait l'histoire du pays jusqu'au départ du gouverneur Dalhousie, en 1828. Enfin, la cinquième et dernière partie, de 1828 à 1835, fut publiée en 1836. Dans sa préface, M. Perrault disait: «La connaissance de l'histoire de son pays est si utile et intéressante pour ceux qui l'occupent que je n'ai pas hésité de faire l'abrégé de celle du Canada pour l'usage des enfants des écoles élémentaires du pays, afin qu'ils puissent connaître ce qu'il en a coûté à leurs ancêtres pour l'établir et y faire fleurir la religion, le commerce et l'agriculture». M. Perrault déclarait aussi qu'il avait résumé l'*Histoire de la Nouvelle-France* de Charlevoix pour le régime français, et l'*History of Canada* de William Smith pour le régime anglais. Avouons ici que le résumé de M. Perrault était un peu trop sérieux pour des enfants. Ce qui n'empêcha pas l'*Abrégé de l'histoire du Canada* du protonotaire Perrault d'avoir trois ou quatre éditions. Il fallait bien se servir de ce manuel puisqu'il n'y en avait pas d'autres.